



FORMULAIRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

RELANCE AUPRES DES ADHERENTS N'AYANT PAS REMIS LEUR DOCUMENT

Bonjour à tous,

Toutes nos activités, en intérieur comme en extérieur ont pu reprendre depuis le lundi 7 septembre.

Les membres du comité directeur et particulièrement sa secrétaire ont œuvré pour une reprise dans les meilleures conditions de sécurité sanitaires.

Un protocole sanitaire, qui a été transmis à chaque adhérent, a été établi pour répondre à la demande des services de la Mairie, qui nous met à disposition les locaux nécessaires à nos activités. Elaboré dans le respect des mesures gouvernementales et selon les recommandations de la Fédération Française de la Retraite Sportive, ce protocole a été validé par la Mairie de Courdimanche.

Conformément à la demande de la Mairie, qui s'applique à toutes les associations ou organisations disposant de salles mises à disposition, une attestation doit être établie par chaque adhérent pour valider la prise de connaissance du protocole et attester de son engagement à respecter les consignes, via le formulaire établi par le comité directeur. Ce formulaire signé devait être remis au cours de la première séance d'activité, à Manuelle si elle était présente, ou bien au référent de l'activité ou à l'un des animateurs présents.

A ce jour nous constatons qu'un certain nombre d'adhérents n'ont pas satisfait à cette demande.

Cette situation ne peut se poursuivre; ainsi, les adhérents qui n'auront pas rendu ce formulaire signé pourront se voir refuser l'accès aux activités en salle. Le comité directeur ne peut envisager de se voir retirer l'autorisation de mise à disposition des salles qui pénaliserait l'ensemble de nos adhérents aux motifs de la négligence d'un petit nombre d'entre eux.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire via l'adresse sportseniourdimanche@gmail.com

Elisabeth Chabot
Présidente du CSSSC